

Cédric LECLERQ

11 rue de Meurain 59570 Bettrechies

Mardi 7 juillet

J'annexe le document Observations C. Leclercq
Sécal à Bellignies et Bettrechies

31 pages



Observations C.Leclercq
SECAB
à BELLIGNIES et BETTRECHIES

INDEX

1	PRÉAMBULE	4
2	ACTIVITÉ	5
	REMARQUES PAGE 17 EFFECTIFS HORAIRES.....	5
	REMARQUES PAGE 24 OBJET DE LA DEMANDE.....	5
	REMARQUES PAGE 79 COMPOSITION CHIMIQUE DÉCHETS INERTES	7
	REMARQUES PAGE 105 INTÉRÊT PATRIMONIAL.....	7
	REMARQUES PAGE 147 ACCUEIL FAVORABLE DES RIVERAINS ?.....	8
	REMARQUES PAGE 157 SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL.....	8
	REMARQUES PAGE 186 INTÉGRATION PAYSAGÈRE	8
3	EAU	10
	REMARQUES PAGE 258 CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE.....	10
	REMARQUES PAGE 260 OBJECTIF QUALITÉ DE L'EAU.....	11
	REMARQUES PAGE 263 SUIVI QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE DE BAVAY	11
	REMARQUES PAGE 276 IMPACTS SUR LES NAPPES	17
	REMARQUES PAGE 282 ÉVOLUTION EFFECTIF CONSOMMATION EAU POTABLE	18
	REMARQUES PAGE 284 EAUX PLUVIALES DIRECTEMENT DANS LA RIVIÈRE	18
	REMARQUES PAGE 319 ANALYSES RIVIÈRE DE BAVAY INEXISTANTES.....	19
	REMARQUES PAGE 320 DEMANDE DROIT DE POLLUER.....	19
4	AIR	20
	REMARQUES PAGE 327 DONNÉES LOCALES QUALITÉ DE L'AIR.....	20
	REMARQUES PAGE 329 À 332 CAMPAGNE DE SURVEILLANCE ATMOSPHÉRIQUE 2013.....	21
	REMARQUES PAGE 333 MÉTAUX LOURDS	22
	REMARQUES PAGE 334 À 337 SECONDE CAMPAGNE DE MESURES.....	22
	REMARQUES PAGE 339 RÉSULTATS	22
	REMARQUES PAGE 343, 344 RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES.....	22
	REMARQUES PAGE 358 ÉVALUATION DE L'IMPACT MESURES PRÉVENTIVES.....	23
	REMARQUES PAGE 384 LES ORIENTATIONS LIÉES A LA QUALITÉ DE L'AIR.....	23
5	BRUIT	24
	REMARQUES PAGE 402 RÉGLEMENTATION APPLICABLE	24
	REMARQUES PAGE 404 MESURES ACOUSTIQUES 2013	24
	REMARQUES PAGE 407, 408 MESURES ACOUSTIQUES 2016.....	25
	REMARQUES PAGE 410 ÉVALUATIONS NIVEAUX SONORES FUTURS	25
	REMARQUES PAGE 415 ÉVALUATIONS NIVEAUX SONORES FUTURS NON CONFORMES.....	25
	REMARQUES PAGE 419 MESURES PRÉVENTIVES.....	25
	REMARQUES PAGE 420, 421 SITUATION FUTURE.....	25

6 TIRS DE MINES	27
7 SANITAIRE.....	28
REMARQUES PAGE 491 INDICES COMPARATIFS DE MORTALITÉ SAMBRE-AVESNOIS.....	28
8 CONCLUSIONS.....	29
VISION GLOBALE	29
LA POUSSIÈRE.....	29
LE BRUIT	30
LA RIVIÈRE DE BAVAY	30
TIRS DE MINES.....	30
VOLET ÉCONOMICO SOCIAL	30
SOCIÉTÉ	31

1 PREAMBULE

Lundi 15 juin 2020, premier jour de l'enquête publique, concernant l'extension de la SECAB.

Tout est calme, notre chantier de travaux publics permanent semble à l'arrêt.

Combien de temps va durer cette quiétude ? Pas longtemps, notre chantier permanent veut continuer son vacarme dans son nuage de poussières pour 30 ans.

Une demande est même faite pour creuser encore plus profond, faire plus de bruit, commencer plus tôt, polluer plus la rivière, continuer à profiter d'une réglementation floue des poussières diffuses, sans aucun respect des commodités, de la santé, de la sécurité du voisinage.

Les remarques, qui suivent, concernent le document « Dossier demande extension autorisation exploitation Carrière du bois d'Encade - SECAB à BELLIGNIES et BETTRECHIES ». Les éléments surlignés en jaune sont extraits de ce document.

2 ACTIVITE

REMARQUES PAGE 17 EFFECTIFS HORAIRES

- La carrière emploie 36 personnes à temps plein, et dans le futur l'effectif passera à 43 personnes.
- Dans le dossier il est stipulé que l'activité est organisée du lundi 6h30 au vendredi 20h. Tous les matins la carrière démarre à 6h. Et parfois « ils grattent un peu », la carrière démarre à 5h30 plein pot, pas seulement les activités autorisées comme la circulation des engins, mais aussi les installations de traitement des matériaux et les convoyeurs, tout démarre.

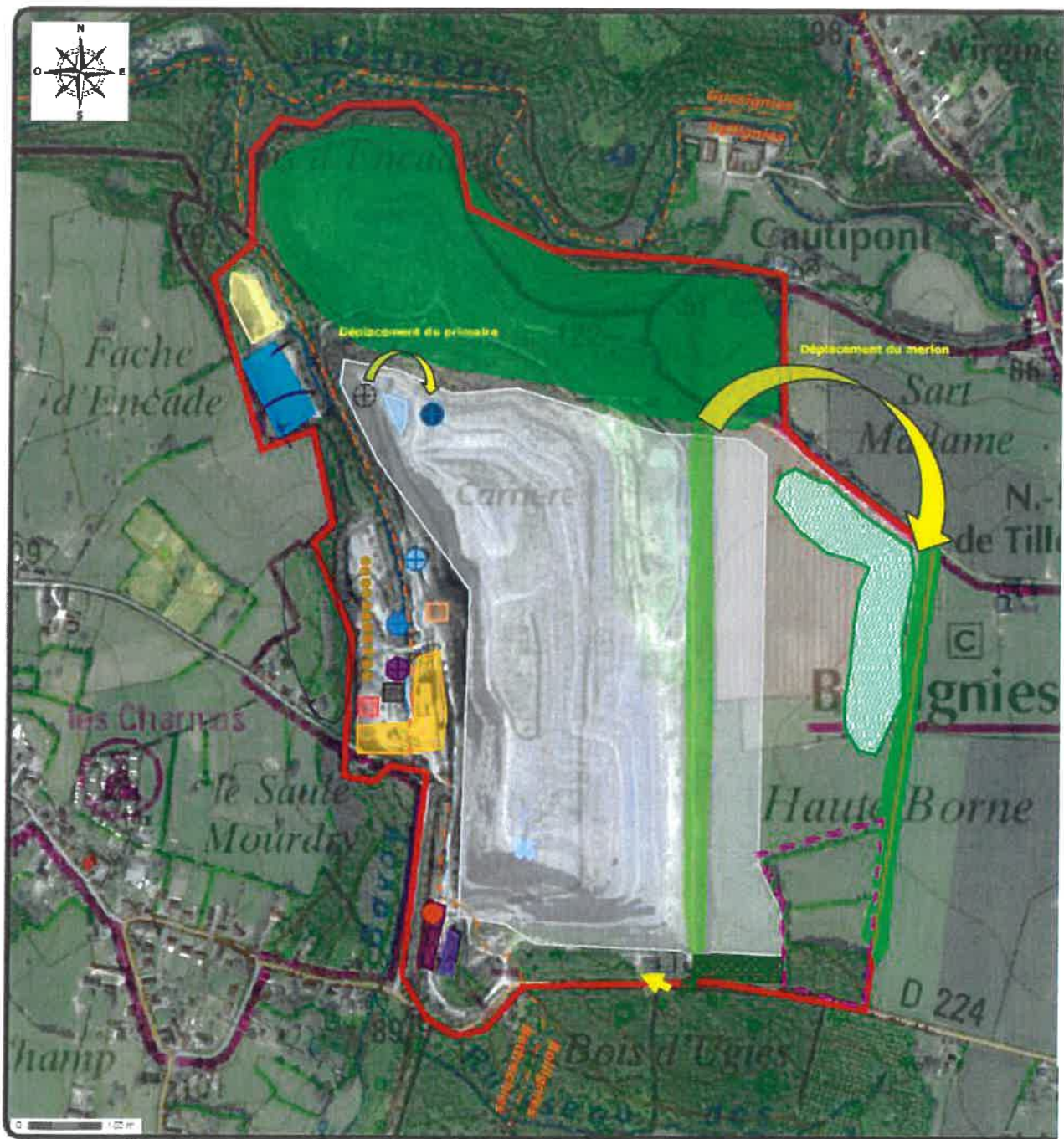
REMARQUES PAGE 24 OBJET DE LA DEMANDE

- Il est écrit « L'analyse des dernières cubatures du gisement indique que l'exploitation ne pourra durer jusqu'en 2029, date de la fin de l'autorisation d'exploiter, mais jusqu'à fin 2020. » Quand sera-t-il de la durée de cette nouvelle demande ? Une exploitation à marche forcée, sans respect du phasage ou des populations locales ?

L'extension porte sur la commune de Bellignies uniquement.

Notons que, comme c'est le cas actuellement, les terres issues du décapage seront utilisées pour constituer des merlons en périphérie de la carrière et pour prolonger la butte du Bois d'Encade afin de protéger les riverains des nuisances, notamment pour les poussières et le bruit, et pour améliorer l'intégration de la carrière dans le paysage.

L'extension physique porte sur Bellignies, les nuisances de l'exploitation sont supportées par l'ensemble des riverains de la carrière. Je note la création d'un merlon pour protéger les habitants de Bellignies, quelles mesures seront prises pour protéger ceux de Bettrechies? Un merlon, malheureusement il est techniquement impossible de protéger Bettrechies de cette façon. Les unités de production sont trop proches de la limite de propriété. La topographie du site ne le permet pas non plus. Comme vous pouvez le voir sur le plan ci-dessous (extrait de la p31) aucune protection physique n'est prévue pour Bettrechies.



La Secab souhaite aussi :

- ↳ **modifier son plan de réaménagement en intégrant le stockage de déchets inertes.**

Ou comment transformer un futur lac en décharge.

REMARQUES PAGE 79 COMPOSITION CHIMIQUE DECHETS INERTES

Si les restrictions précédentes ne sont pas respectées, une procédure d'acceptation devra être mise en œuvre et les critères suivants doivent être respectés :

PARAMÈTRE test de lixiviation et valeurs limites à respecter	VALEUR LIMITE À RESPECTER exprimée en mg/kg de matière sèche
As	0,5
Ba	20
Cd	0,04
Cr total	0,5
Cu	2
Hg	0,01
Mo	0,5
Ni	0,4
Pb	0,5
Sb	0,06
Se	0,1
Zn	4
Chlorure ¹	800
Fluorure	10
Sulfate ¹	1 000 ²

Sur le tableau de cette page nous découvrons que sont traités des matériaux contenant des métaux lourds, aucune communication n'a été faite aux riverains. Sur la page précédente, il est écrit que les matériaux radioactifs sont interdits, quels sont les moyens de contrôle ?

REMARQUES PAGE 105 INTERET PATRIMONIAL

Selon le schéma interdépartemental, la carrière du Bois d'Encade est située en espace de classe 2 : les ouvertures de carrières sont autorisées si l'étude d'impact démontre que l'activité du site ne compromet pas l'intérêt patrimonial du site.

L'intérêt patrimonial de Bettrechies est très largement remis en cause, les maisons se vendent difficilement même en dessous des prix du marché. Les belles maisons typiques ne sont pas rénovées par ceux prêts à y investir de l'argent du fait de trop importantes nuisances générées par l'exploitation de la carrière. C'est un patrimoine architectural en péril.

L'école de Bettrechies fut menacée de fermeture, dans l'objectif de la sauver, un partenariat fut monté avec l'école de Bellignies. Aucun parent de Bellignies ne voulu mettre ses enfants à Bettrechies par crainte de devoir prendre « l'autoroute des camions » (D224), l'école ferma, en emportant avec elle les liens sociaux qu'ils s'y tissaient.

REMARQUES PAGE 147 ACCUEIL FAVORABLE DES RIVERAINS ?

« Accueil favorable des éventuels riverains », le calendrier choisi en est la parfaite représentation, en pleine période de distanciation sociale et juste pendant les élections municipales. Cette enquête sera-t-elle réellement représentative ?

REMARQUES PAGE 157 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

Dans les faits, le SCoT fixe les **grandes orientations de développement de l'arrondissement pour les 20 ans à venir en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique et de déplacements. Il doit permettre d'offrir aux habitants un cadre de vie à la hauteur de leurs attentes tout en préservant les espaces naturels et agricoles, en favorisant le renouvellement urbain, en organisant l'urbanisation autour des équipements et services, en optimisant les déplacements, en régulant l'offre commerciale et en diversifiant l'offre et la qualité des logements.** Le SCoT a également vocation à **favoriser les activités économiques et l'emploi.**

Est-ce que cette demande d'extention est bien cohérente avec le SCoT ?

Voir plus loin alimentation en eau de notre région, effet à long terme sur la santé...

REMARQUES PAGE 186 INTEGRATION PAYSAGERE

Point de vue du dossier

- ✓ **La zone de stockage des matériaux reste peu visible depuis l'extérieur du site, elle est masquée depuis la rue d'en-Bas par une haie arborée de thuyas, qui souligne plus qu'elle ne dissimule l'emplacement de la plateforme.**



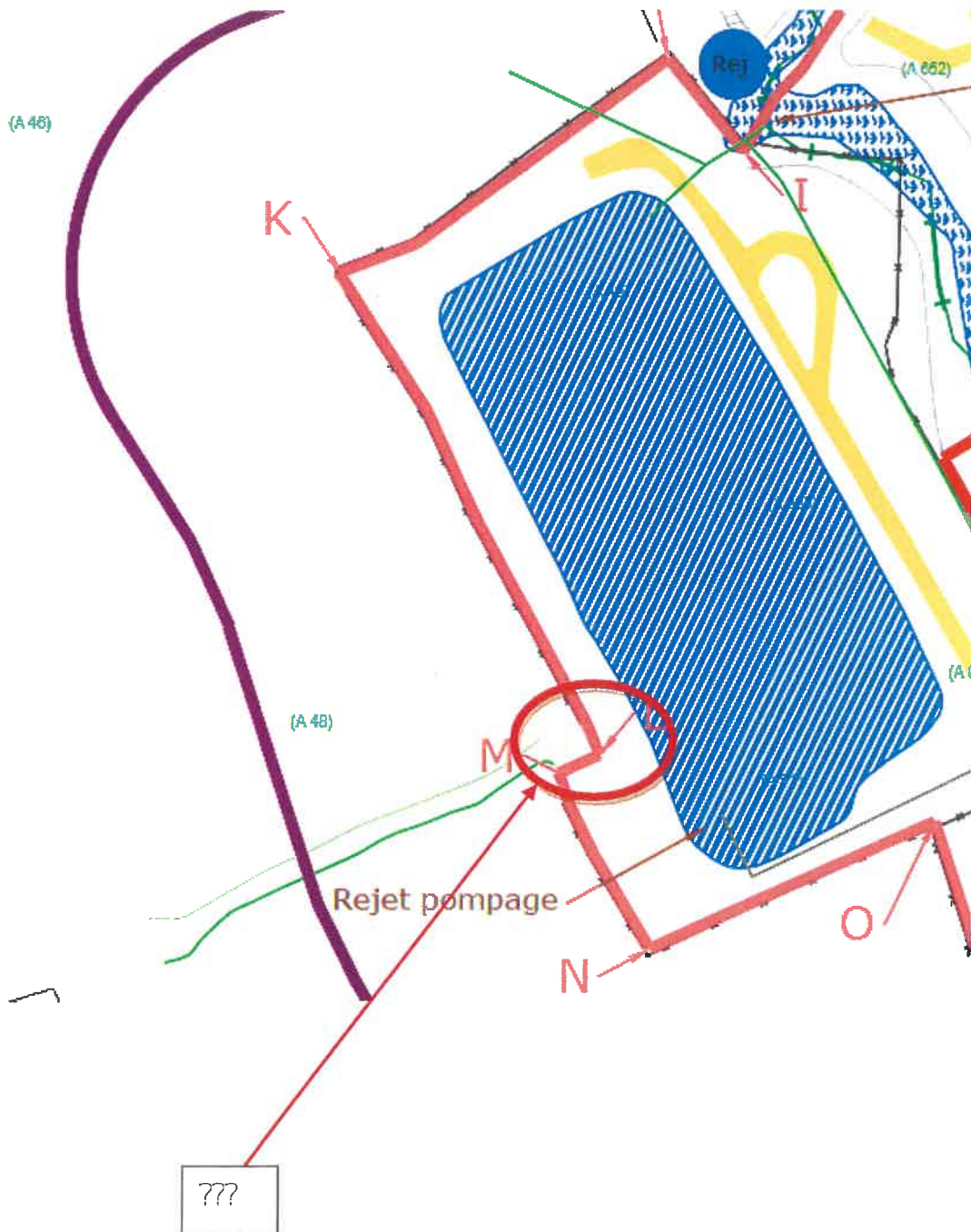
Point de vue des riverains



3 EAU

REMARQUES PAGE 258 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Dans le contexte hydrogéologique, il manque le ruisseau qui se jette directement dans le bassin de décantation.



REMARQUES PAGE 260 OBJECTIF QUALITE DE L'EAU

Le SDAGE fixe un objectif de bon état écologique de l'Hogneau d'ici à 2027.

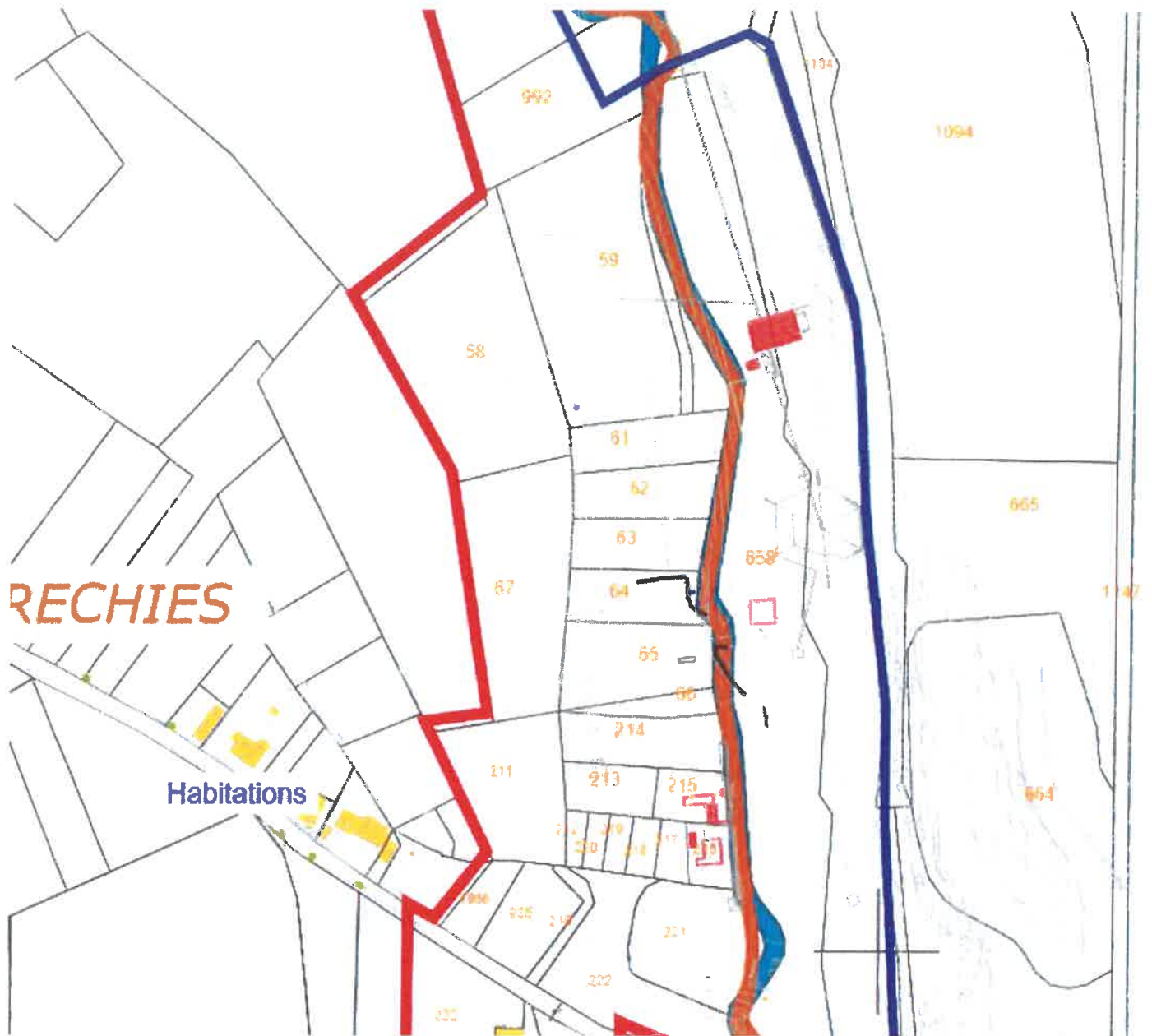
REMARQUES PAGE 263 SUIVI QUALITE DE L'EAU DE LA RIVIERE DE BAVAY, AFFLUENT DE L'HOGNEAU

On observe des différences pour les concentrations en MES, plus importantes en aval, hormis lors de la mesure du 29 avril 2013 qui semble révéler une anomalie en amont. Les concentrations de MES mesurées en amont et en aval ne dépassent pas les valeurs seuils de définition du bon état et très bon état pour ce paramètre qui sont pour rappel fixés à 50 et 25 mg/l.

Pour rappel les MES sont les matières en suspension.

Contrairement à ce qui est écrit dans le document toutes les eaux de ruissellement ne se dirigent pas dans la fosse pour être pompées avec les eaux d'exhaure.

Une partie non négligeable des installations sont construites sur les bassins versant de la rivière de Bavay, les eaux de ruissellement coulent directement dans la rivière de Bavay, qui n'est pas busée sur l'intégralité de cheminement au travers des ateliers.



A chaque grosses averses des anomalies sont constatées.

Sur cette première photo la rivière de Bavay en amont de la Secab.



Sur cette seconde photo la rivière de Bavay en aval de la Secab.



Ces photos ont été prises le même jour à quelques minutes d'intervalle.
Il pourrait être intéressant de faire des analyses ces jours là.

On peut même trouver des rouleaux de convoyeur



En amont de la Secab on trouve de nombreux affleurement rocheux.



En aval on trouve de nombreux bancs de cailloux, que l'on pourrait croire tout droit sortis de la station de criblage.



REMARQUES PAGE 276 IMPACTS SUR LES NAPPES

Il n'y a pas dans l'environnement de la carrière de captage d'eau potable dans les calcaires du Givétien.

La carrière n'a-t-elle aucun impact sur le fait qu'il n'y ait aucun captage ?

L'alimentation en eau des communes du Bavaisis se fait à partir du champ captant d'Aulnoye-Aymeries, à 14 km au sud-est de la carrière, qui capte la nappe du calcaire carbonifère. Cette nappe n'est pas en relation avec celles des calcaires du Givétien, les deux formations étant séparées par les schistes du Famménien épais de plusieurs centaines de mètres.

Pourquoi aller chercher l'eau si loin ? Pourquoi le canton de Bavay n'est-il pas autonome en eau potable ? En descendant plus profondément, l'impact sur les nappes sera-t-il si négligeable ? Combien la collectivité devra-t-elle supporter de dépenses, et que devra-t-elle mettre en œuvre, pour continuer à pouvoir nous alimenter en eau potable. Jusqu'où les effets de cette exploitation auront-ils un impact ? Valenciennes ?

De nombreux puits sont aujourd'hui à sec, cela nuit fortement à l'activité des éleveurs, abreuvement des troupeaux et irrigation devenus difficiles.

La composition chimique de l'eau à cette profondeur permettra-t-elle une exploitation des eaux d'exhaures, comme pour les projets qui sont menés dans les autres carrières de l'Avesnois ?

En page 465, il est écrit : « l'incertitude pesant sur l'impact du rabattement de la nappe fait partie des principales difficultés rencontrées. »

REMARQUES PAGE 282 EVOLUTION EFFECTIF CONSOMMATION EAU POTABLE

L'effectif du site ne sera pas modifié et les installations destinées au personnel resteront les mêmes. Le nombre de jours travaillés sera réduit de 20 jours par an, aussi, la consommation en eau potable du site devrait subir une légère baisse.

Cette information est contradictoire avec celle de la p17 qui dit « dans le futur l'effectif passera à 43 personnes. » Elle est aussi contradictoire avec la demande d'augmentation d'amplitude horaire.

REMARQUES PAGE 284 EAUX PLUVIALES DIRECTEMENT DANS LA RIVIERE

B) EAUX PLUVIALES

→ Situation actuelle

Les eaux pluviales de toiture du bâtiment d'accueil sont rejetées à la rivière (canalisation depuis la toiture vers la rivière).

Les eaux potentiellement polluées par l'activité de carrière (matières en suspension) sont envoyées au réseau d'exhaure, décantées et sont rejetées à la rivière.

Les eaux potentiellement polluées par la voirie sont traitées par un séparateur d'hydrocarbures (au niveau des installations de traitement) et rejetées à la rivière.

Il existe donc 3 points de rejet sur le site.

Les points de rejets sont équipés de puisards.

Mêmes remarques que pour la p263.

REMARQUES PAGE 319 ANALYSES RIVIERE DE BAVAY INEXISTANTES

- ↳ la station n°01001336 « l'Hogneau à Gussignies - Amont de la rivière », à 775 m au nord-ouest de la carrière,
- ↳ la station n°01032000 « l'Hogneau à Thivencelle - Amont confluence avec le canal de Mons », à 15 km au nord-ouest de la carrière.

Le tableau présente les analyses faites dans l'Hogneau alors **les rejets se font directement dans la rivière de Bavay. Les rejets sont donc largement dilués.**

REMARQUES PAGE 320 DEMANDE DROIT DE POLLUER

La SECAB souhaite obtenir une augmentation de la concentration limite en MES sur le rejet d'eaux d'exhaure en raison des dépassements périodiques justifiables par des phénomènes climatiques favorisant le ruissellement tels que les alternances de périodes de gel et dégel ou encore les fortes précipitations sur de courtes périodes.

Cette demande n'est pas compatible avec le SDAGE qui fixe un objectif de bon état écologique de l'Hogneau d'ici à 2027. (voir p260)

Cette demande engendre une dégradation de la qualité de l'eau en amont d'une zone natura 2000.

4 AIR

REMARQUES PAGE 327 DONNEES LOCALES QUALITE DE L'AIR

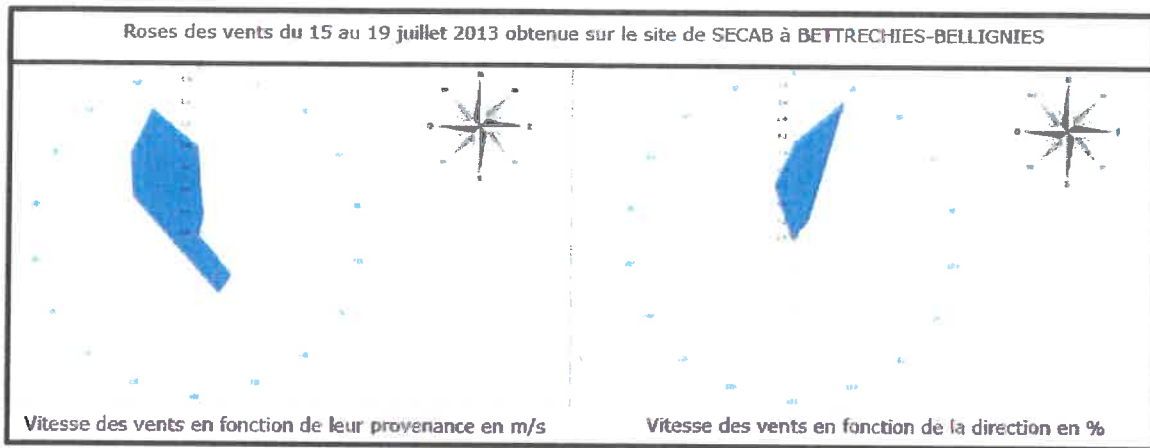
Bien que situées à plus de 5 km du site et donc non représentatives de la qualité de l'air dans le secteur d'étude, les stations de Maubeuge, Valenciennes et Cartignies seront retenues à titre informatif.

D'après le site de l'association ATMO, aucune étude de mesure ponctuelle de la qualité de l'air n'a été menée à proximité de la carrière.

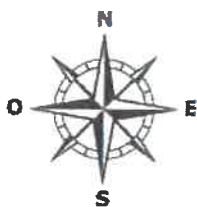
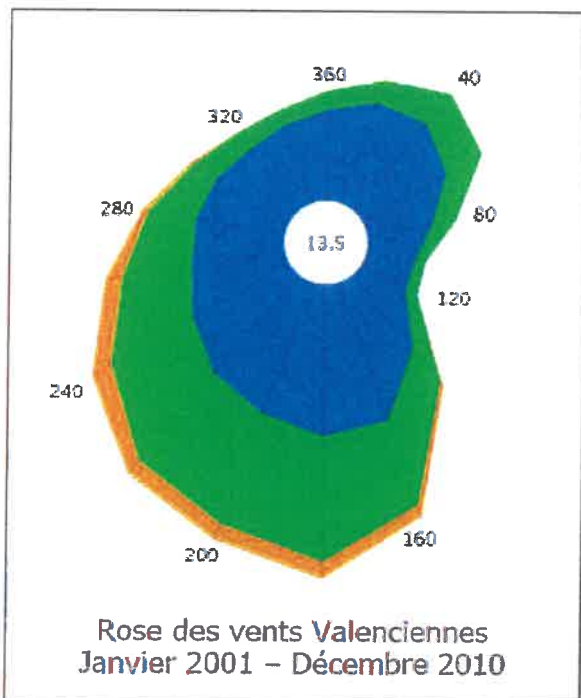
Les attentes sont-elles identiques à la ville et à la campagne ?

REMARQUES PAGE 329 A 332 CAMPAGNE DE SURVEILLANCE ATMOSPHERIQUE 2013

La localisation des points de mesures ne permet pas une mesure représentative des émanations de poussières subies par les riverains les plus proches des unités de production.



Les vents dominants des analyses ne correspondent pas au vent dominant que vous trouverez ci-dessous.



Les résultats PM10 du tableau de la p331 démontrent que malgré des vents non représentatifs, une implantation loin des habitations les plus impactées, les analyses de Bettrechies sont supérieures à l'objectif de qualité.

Le tableau de la p333 démontre que Bettrechies reçoit 3x plus de PM2.5 que les autres stations. Le 19 juillet 14x plus que l'objectif annuel 6x la valeur limite annuelle.

REMARQUES PAGE 333 METAUX LOURDS

Même si les concentrations en métaux lourds sont faibles, la Secab n'a jamais communiqué sur ce sujet alors que parmi les habitations les plus proche demeure une famille avec de jeunes enfants.

REMARQUES PAGE 334 A 337 SECONDE CAMPAGNE DE MESURES

Même remarques sur l'implantation des points de mesures et des vents dominants, il faut souligner que cette nouvelle campagne est réalisée au mois d'aout période de faible activité.

Dans le tableau de mesure des PM10 le 26-08-2016, 621 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sont mesurés, plus de 12x la valeur moyenne 20x l'objectif qualité, 12x les pts 1,3 et 4. Comment peut-on écrire globalement faible ??? Bettrechies présente une nouvelle fois les résultats les plus impactants malgré une campagne d'analyses favorable aux meilleurs résultats.

REMARQUES PAGE 339 RESULTATS

Les valeurs moyennes des PM10 de la zone 2 sont fausses en faisant la moyenne des résultats d'analyses du pt 2 du tableau de la page 337 c'est 82 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et non pas 35.5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. L'impact devient de ce fait non négligeable.

Les résultats des analyses démontrent que, même en période d'activité ralentie avec des vents et des implantations favorables à de bons résultats, les seuils sont régulièrement dépassés

REMARQUES PAGE 343, 344 RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES

Les tableaux de ces pages mettent en évidences que les retombés de poussière sont bien au-delà des 500mg/m²/jour pour la rue d'en bas. Quelle quantité de métaux lourds est contenue dans ces retombées ?

Le déplacement du traitement tertiaire reste négligeable.

Quant aux mesures de protections évoquées au chapitre 5.3.2, comme la création d'un merlon suffisamment dimensionné n'est techniquement pas réalisable au vu du contexte topographique et les terrains n'appartiennent pas à la Secab.

Les jauges Owen ne permettent pas de connaître en temps réel la concentration de poussière. C'est la lassitude des riverains due au non-respect des commodités de voisinage qui régule les émissions de poussières.

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié prévoit en son article 19 que :

↳ **« 19.1 Toutes les dispositions sont prises par l'exploitant pour éviter que l'installation ne soit pas à l'origine d'émissions de poussières susceptibles d'incommoder le voisinage et de nuire à la santé et à la sécurité publiques, et ce même en période d'inactivité. »**

La réglementation a évolué avec le remplacement de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 par l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016.

REMARQUES PAGE 358 EVALUATION DE L'IMPACT MESURES PREVENTIVES

Ces résultats sont basés sur un modèle numérique dont il est écrit en page 465 : que l'évaluation des émissions atmosphériques fait partie des principales difficultés rencontrées.

Surtout si ces modèles prennent en compte des réalisations techniquement irréalisables (Merlons coté Bettrechies).

REMARQUES PAGE 384 LES ORIENTATIONS LIEES A LA QUALITE DE L'AIR

Les concentrations en poussières et en oxydes d'azote en région Nord-Pas-de-Calais dépassent régulièrement les seuils réglementaires. En particulier, les valeurs réglementaires des concentrations de poussières PM₁₀ dans l'air ont été régulièrement dépassées (en nombre de jours de dépassement), ce qui a conduit la Commission Européenne à saisir la Cour de Justice le 18 mai 2011 pour non-respect par la France des valeurs limites de qualité de l'air.

Orientation n°AIR3 : Réduire les émissions régionales de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air.

En application du Plan Particules de juillet 2010, la région Nord-Pas-de-Calais se doit de réduire l'exposition aux particules PM_{2,5} d'ici 2020 de 30% par rapport aux émissions de 2010 et de réduire les niveaux d'expositions au-dessous de 15 µg/m³ d'ici 2015.

Nous sommes loin du compte.

5 BRUIT

REMARQUES PAGE 402 REGLEMENTATION APPLICABLE

En dehors des tirs de mines, les bruits émis par la carrière et les installations de premier traitement des matériaux ne doivent pas être à l'origine, à l'intérieur des locaux riverains habités ou occupés par des tiers, que les fenêtres soient ouvertes ou fermées et, le cas échéant, en tous points des parties extérieures (cour, jardin, terrasse...) de ces mêmes locaux, pour les niveaux supérieurs à 35 dB(A), d'une émergence supérieure à :

- ↳ 5 dB (A) pour la période allant de 6h30 à 21h30, sauf dimanches et jours fériés,
- ↳ 3 dB (A) pour la période allant de 21h30 à 6h30, ainsi que les dimanches et jours fériés.

L'exploitant souhaite pouvoir débiter son activité sur le site dès 6h du matin et de fait, que les période d'application des valeurs limites d'émergence et de niveau limite de bruit en limite de la zone d'exploitation autorisée PA soient adaptées à cette modification. A noter qu'entre 6h et 7h seules les activités de chargement des camions seront en marche. Aucune installation d'extraction de matériaux ou de traitement ne sera en activité.

Actuellement, le matin, à 6h, l'ensemble des installations est en service, quand ils ne démarrent pas à 5h30. Comme actuellement les horaires d'activité ne sont pas respectés, comment pouvons nous croire qu'ils le seront dans le futur ?

REMARQUES PAGE 404 MESURES ACOUSTIQUES 2013

Les niveaux sonores enregistrés aux points 1 et 2 (limites d'exploitation autorisée en 2013) dépassent la valeur limite définie par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1999 de 50 dB(A).

Notons que le bruit résiduel (carrière hors fonctionnement) au point 1 est de 51,9 dB(A) de jour et de 49,9 dB(A) de nuit. Dans ces conditions, le niveau sonore en fonctionnement ne peut être conforme à la limite définie par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1999 de 50 dB(A).

Concernant le point 2, le bruit résiduel est de de 47,6 dB(A) de jour et de 46,1 dB(A) de nuit. Dans ces conditions, il est difficile pour l'exploitant de ne pas dépasser la valeur limite définie par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1999 de 50 dB(A) en fonctionnement.

Réussir à trouver 50dB la nuit, dans cette zone, est plus qu'étonnant, nous sommes dans une zone naturelle, de très faible densité, très peu passante. Ce résultat ne sert qu'à justifier les dépassements des installations en services.

REMARQUES PAGE 407, 408 MESURES ACOUSTIQUES 2016

Même remarques que pour la campagne 2013.

REMARQUES PAGE 410 EVALUATIONS NIVEAUX SONORES FUTURS

NOTA : les tirs de mines n'ont pas été pris en compte pour la modélisation. Ceux-ci sont réalisés sur une plage horaire réduite entre 10h et 16h les jours ouvrables, à hauteur de 96 fois par an. Par ailleurs, l'activité du site est stoppée pendant les tirs de mines. Il n'est donc pas pertinent de considérer les tirs de mines simultanément aux autres activités.

L'activité du site continue pendant les tirs de mines.

REMARQUES PAGE 415 EVALUATIONS NIVEAUX SONORES FUTURS NON CONFORMES

- ↳ **les niveaux sonores futurs et émergences calculées ne sont pas conformes en tout point aux valeurs fixées par l'arrêté préfectoral actuel de la carrière,**

REMARQUES PAGE 419 MESURES PREVENTIVES

- ↳ **le merlon en limite est permet de réduire l'impact sonore du site aux niveaux des habitations,**

La création de ce merlon n'est pas réalisable pour des raisons topographiques, et la Secab n'est pas propriétaire des terrains limitrophes des installations

REMARQUES PAGE 420, 421 SITUATION FUTURE

L'exploitant souhaite pouvoir bénéficier d'une plage horaire de travail élargie de 6h à 22 h en période de forte activité.

Les installations démarrent déjà régulièrement avant 6h. Quelle est la qualification de période de forte activité ?

Aussi, considérant que les émergences sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1999, et que les niveaux résiduels sont proches de la valeur limite actuellement fixée à 50 dB(A), la SECAB souhaite que cette dernière soit revue à :

↳ 60 dB(A) de jour,

↳ 55 dB(A) de nuit.

Notons que, d'après l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE, la valeur fixée par l'arrêté d'autorisation ne peut excéder 70 dB(A) pour la période jour et 60 dB(A) pour la période de nuit. Par ailleurs, l'article 3 de cet arrêté précise que « les niveaux admissibles en limite de propriété de l'établissement, fixés par l'arrêté autorisant la modification, ne peuvent être supérieurs aux niveaux admissibles prévus dans l'arrêté d'autorisation initiale, sauf si le niveau de bruit résiduel a été modifié de manière notable ». Or, depuis 1999, l'environnement immédiat de la carrière et le bruit résiduel ont augmenté suite à l'urbanisation des communes de Bellignies et Bettrechies notamment.

Après l'obtention de l'arrêté préfectoral, une campagne de mesures acoustiques sera réalisée dans l'année qui suit l'extension de la carrière dans sa première phase, puis tous les 3 ans, afin de mesurer la situation acoustique réelle et de mettre en place ou modifier, le cas échéant, les protections acoustiques prévues par la modélisation.

La Secab fait déjà beaucoup trop de bruit, il n'est pas respectueux des commodités du voisinage de leur permettre d'en faire plus.

Le bruit résiduel a augmenté suite à l'urbanisme des commune de Bettrechies et Bellignies, l'urbanisme de nos villages a un impact plus que négligeable sur le bruit résiduel. Des mesures personnelles effectuées en limite de propriété ne dépassent pas 35dB la nuit en pic.

Les résultats d'atténuation des émission sonores sont basés sur un modèle numérique dont il est écrit en page 465

↳ les incertitudes considérées dans le cadre de la modélisation acoustique, notamment la prise en compte de niveaux sonores à la source prenant également en compte les émissions sonores des installations à proximité et engendrant une majoration des résultats.

Surtout si ces modèles prennent en compte des réalisations techniquement irréalisables (Merlons coté Bettrechies).

Le merlon coté Bellignies et l'augmentation du volume de la fosse vont générer un effet amphithéâtre et décupler les nuisances que les riverains subissent déjà.

6 TIRS DE MINES

Lors des tirs de mines il est fréquent que des pierres soient projetées hors des limites de propriété de la Secab.

Il y a quelques semaines une pierre, de plusieurs kilos, est atterrie dans une pâture à plus de 600m du front de taille.

Cette pierre est presque tombée dans le camping après être passée au dessus de plusieurs maisons.



Quel type de casque peut nous protéger de l'impact d'une pierre de plusieurs kilos ?

Devons nous vivre, plusieurs fois par semaine, avec cette engoisse d'être bombardé au moment où retentit la sirène de la Secab, devons nous descendre dans notre cave ?

8 CONCLUSIONS

VISION GLOBALE

Les chiffres indiqués dans les différentes analyses sont contestables de par le choix de leurs localisations, les périodes choisies, et du fait que le commanditaire soit l'exploitant.

Les résultats des modèles numériques, permettant d'affirmer que les travaux améliorations permettront d'entrer dans les seuils acceptables, ne sont pas fiables.

L'étude sur l'impact des nappes ne permet pas non plus d'affirmer que ce projet n'aura pas d'impact négatif.

Il est clairement inscrit en page 465

Les principales difficultés rencontrées ont porté sur :

- ↳ **l'évaluation des émissions atmosphériques du site, par calcul,**
- ↳ **l'incertitude pesant sur l'impact du rabattement de la nappe,**
- ↳ **les incertitudes considérées dans le cadre de la modélisation acoustique, notamment la prise en compte de niveaux sonores à la source prenant également en compte les émissions sonores des installations à proximité et engendrant une majoration des résultats.**

Comment pouvons nous faire confiance au demandeur dans ce projet d'extension au vu des garanties apportées par ce dossier ?

LA POUSSIERE

L'impact de la poussière devrait être mesuré avec autre chose que des instruments archaïques comme les jauges owen qui ne mesurent que les retombées de poussières, avec un relevé mensuel. La mesure des émanations de poussières devrait se faire en temps réel sur l'atmosphère des riverains les plus impactés, pas juste sur les dégagements canalisés en sortie d'instruments.

En plus des mesures sur les émanations canalisées, les mesures devraient s'étendre à l'atmosphère des riverains les plus impactés, il existe des appareils capables de mesurer les concentrations de poussières en temps réel. Cette amélioration permettrait d'intervenir sur les désordres autrement que par le ras le bol des riverains.

7 SANITAIRE

REMARQUES PAGE 491 INDICES COMPARATIFS DE MORTALITE SAMBRE-AVESNOIS

	ICM pour le Pays Sambre-Avesnois		
	Population totale avant 65 ans	Hommes avant 65 ans	Femmes avant 65 ans
Mortalité toutes causes	139,8	142,1	134,9
Mortalité prématurée évitable :			
- par des actions sur les systèmes de soins	130,9	145,8	115,6
- par des actions sur les facteurs de risques individuels	149,4	148,7	151,8
Mortalité prématurée par tumeurs malignes	132,3	146,4	107,4
Mortalité prématurée par cancer des voies aéro-digestives supérieures (VADS)	175	187	104
Mortalité prématurée par cancer du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon	131	143	89
Mortalité prématurée par cancer du côlon	103	121	77
Mortalité prématurée par cancer du sein	/	/	98
Mortalité prématurée par cancer du col de l'utérus	/	/	68
Mortalité prématurée par cancer de la prostate	/	127	/
Mortalité prématurée par maladies endocriniennes	224	213	244
Mortalité prématurée par accident de transport	101	99	111
Mortalité prématurée liée à l'alcool	218	167	372
Mortalité prématurée liée à l'abus d'alcool	140	121	223
Mortalité prématurée par maladie chronique du foie	256	192	421
Mortalité prématurée par suicide	139	159	82

Qu'elle est l'impact sur la santé des riverains d'une telle installation ?

A la vue des chiffres déjà très mauvais, faut-il ajouter des facteurs aggravants?

Il faut souligner que la réglementation évoquée n'est pas la bonne elle a évolué avec le remplacement de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 par l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016.

LE BRUIT

Demander à faire plus de bruit, alors que la situation est déjà difficilement supportable, ne s'intègre pas dans un processus d'amélioration de cadre vie et du respect des commodités de voisinage.

LA RIVIERE DE BAVAY

Demander à polluer plus la rivière ne rentre pas dans les objectifs d'améliorations de la qualité de l'eau. Les analyses devraient être faites plus régulièrement et dans la bonne rivière, la classification de la rivière de Bavay en fait un élément ignoré, alors qu'elle subit de nombreux désordres. La gestion des eaux de ruissellement nécessite une mise en conformité importante et non négligeable des installations d'assainissement.

STOCKAGE DE PRODUITS INERTES

Au vu de la composition chimique acceptable de ces éléments, ce n'est pas un stockage qui sera mis en place mais une décharge, qui aura un impact non négligeable sur la qualité de l'eau.

TIRS DE MINES

Au vu des demandes d'augmentations des nuisances pourquoi ne pas demander à projeter les pierres dues au tir de mines plus loin?

VOLET ECONOMICO SOCIAL

Aucune étude n'apparaît dans ce dossier.

Les infrastructures supportées par la collectivité, comme, le besoin d'aller chercher l'eau potable si loin et peut-être encore plus loin et pour alimenter une plus grande population, ne sont pas chiffrées.

Le bilan est-il réellement positif pour la collectivité.

SOCIETE

Notre mode de vie nécessite des outils industriels, leurs activités doivent se faire dans le strict respect de la réglementation, pas au détriment de la collectivité et de son environnement.

Sujet : [INTERNET] Observations C.Leclercq SECAB à BELLIGNIES et BETTRECHIES

De : Cédric Leclercq <cedric.leclercq@hotmail.fr>

Date : 08/07/2020 06:24

Pour : "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Bonjour,

vous trouverez, ci-joint, le document présenté hier matin.

Bien cordialement,

Cédric LECLERCQ,

06 17 57 38 22

—Pièces jointes :—

Observations C.Leclercq SECAB à BELLIGNIES et BETTRECHIES.pdf

3,3 Mo